

## FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

### JE SUIS SALARIÉ EN POSTE

Je passe par mon OPCO

Je peux demander à mon employeur d'intégrer ma formation dans le plan de formation de ma structure. Dans ce cadre, la prise en charge pourra se faire sur le budget formation de ma structure, par l'intermédiaire de l'[OPCO](#) dont elle dépend.

### JE SUIS DEMANDEUR D'EMPLOI, SALARIÉ, PORTEUR DE PROJET, INDÉPENDANT

Pôle Emploi et ma Région peuvent m'accompagner

[Pôle Emploi](#) et les [Régions](#) accompagnent les demandeurs d'emploi, les porteurs de projets, les salariés et indépendants dans leur montée en compétences.

Je peux utiliser mon Compte Personnel Formation (CPF)

Les parcours Guide composteur et Maître Composteur sont enregistrés au Répertoire Spécifique des certifications et habilitations sous les numéros de fiches suivants, ce qui ouvre le droit à la mobilisation du [CPF](#) :

- [RS6115](#) : "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire" : parcours Guide Composteur complet (5 JOURS minimum)
- [RS6116](#) : "Organiser et déployer des opérations de prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire" : parcours Maître Composteur.

### DANS TOUS LES CAS...

Je peux autofinancer ma formation

Dans ce cas le tarif est réduit à 150 € /jour.

En fonction des places disponibles, nous pouvons accueillir des membres du RCC à un tarif encore plus avantageux.